

## Déroulement de l'évaluation des compétences FAP

1. Le candidat remplit le formulaire d'inscription et l'adresse au Centre de formation de la Croix-Rouge vaudoise, en abrégé (**CFCRV**), accompagné des documents requis<sup>1</sup> et d'une preuve de paiement de la finance d'inscription de CHF 100.--.  
Le versement est à effectuer sur le CCP n° 10-8483-6 au nom de la Croix-Rouge suisse, Section vaudoise, Centre de formation, 1003 Lausanne.
2. Le CFCRV examine le dossier selon les critères suivants :
  - tous les documents sont présents ;
  - les données sont valables ;
  - le « micro-changement » est décrit selon les critères<sup>1</sup>.

Le résultat de l'examen du dossier est communiqué par écrit au candidat :

- tout dossier incomplet sera systématiquement retourné au candidat ;
  - le CFCRV motive sa décision.
3. Dès l'acceptation du dossier, le CFCRV envoie au candidat les documents utiles à la démarche de l'évaluation des compétences FAP, ainsi que la facture de CHF 300.--. Le candidat a au maximum 60 jours pour la payer.

**Passé ce délai, toute réactivation de dossier amènera à un nouveau paiement de CHF 100.--.**

4. Dès l'envoi du paiement des CHF 300.--, le candidat est responsable de planifier la date de son évaluation dans un délai de 3 mois. Par conséquent, il anticipe la planification
  - en prenant contact avec le CFCRV,
  - en négociant dans son institution les conditions de son encadrement et de son évaluation FAP.

**La date d'évaluation tient compte des disponibilités du répondant et de l'expert FAP.**

---

<sup>1</sup> Cf. Formulaire d'inscription.